



## **São Tomé-et-Príncipe - Union Européenne**

### **Programme indicatif national**

**pour la période 2014 - 2020**

## CLAUSES GENERALES

Le gouvernement de São Tomé-et-Principe et la Commission Européenne conviennent de ce qui suit :

(1) Le gouvernement de São Tomé-et-Principe et la Commission Européenne, appelés ci-après les parties, ont déterminé les orientations générales de la coopération pour la période 2014 - 2020.

Ces orientations sont reprises dans le présent programme indicatif national concernant l'aide de l'Union Européenne en faveur de São Tomé-et-Principe, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé et signé à Luxembourg le 25 juin 2005 et successivement révisé et signé à Ouagadougou le 22 juin 2010.

Le programme indicatif est joint en annexe au présent document.

(2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que l'Union Européenne envisage de mettre à la disposition de São Tomé-et-Principe pour la période 2014 - 2020, un montant de 28 millions d'EUR est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A). Une enveloppe B telle que visée à l'article 3.2 (b) peut aussi être établie si des besoins imprévus se manifestent. Cette allocation sera de 0 EUR jusqu'à l'émergence d'un besoin. Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Commission européenne après les révisions à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

(3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets. Le programme indicatif national concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont São Tomé-et-Principe bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources pourvues par l'Union Européenne. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.

(4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide humanitaire, l'aide d'urgence et l'aide postérieure à la phase d'urgence, lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets des chocs exogènes. L'enveloppe B sera établie selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante de la programmation.

(5) En attendant l'entrée en vigueur de l'Accord Interne entre les Représentants des gouvernements des Etats Membres de l'Union Européenne réunis au sein du Conseil, relatif au financement de l'aide de l'Union Européenne au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, des décisions de financement pour les projets et programmes peuvent être prise par la Commission à la demande du gouvernement de São Tomé-et-Principe dans les limites des allocations A et B et sous condition que des ressources financières suffisantes soient disponibles dans le mécanisme de transition composé des soldes non engagés des FED précédents et des fonds dégagés de projets et programmes concernant ces FED.

Les projets et programmes respectifs seront mis en œuvre conformément aux règles et procédures du dixième FED jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement de mise en œuvre et du règlement financier du 11<sup>ème</sup> FED.

(6) La Banque Européenne d'Investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent programme indicatif national par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux articles 2c et 3 du cadre financier pluriannuel du 11<sup>ème</sup> FED pour la période 2014-2020.

(7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, le programme indicatif ainsi que les enveloppes A et B peuvent être révisés après des revues à mi-parcours ou en fin de parcours, ou ad hoc.

Fait à Nairobi, le 19 juin 2014 en 2 exemplaires, version française.



Pour le Gouvernement de la République de  
São Tomé-et-Príncipe



Pour la Commission européenne

## TABLE DES MATIERES

Liste des acronymes

Résumé

### **PROGRAMME INDICATIF NATIONAL**

#### **1. Les lignes générales de la réponse de l'UE**

1.1. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire

1.2. Choix des secteurs

1.2.1. Secteur 1: Eau et assainissement

1.2.2. Secteur 2: Renforcement des filières agricoles d'exportation

#### **2. Aperçu financier (montants indicatifs)**

#### **3. Soutien de l'UE par secteur**

3.1 Eau et assainissement

3.1.1. Objectif général

3.1.2. Objectifs spécifiques

3.1.3. Indicateurs principaux

3.1.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

3.1.5. Engagements financiers et politiques du Gouvernement

3.1.6. Evaluation environnementale

3.1.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

3.2 Renforcement des filières agricoles d'exportation

3.2.1. Objectif général

3.2.2. Objectifs spécifiques

3.2.3. Indicateurs principaux

3.2.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

3.2.5. Engagements financiers et politiques du Gouvernement

3.2.6. Evaluation environnementale

3.2.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

#### **4. Appui à la société civile**

#### **5. Enveloppe B**

#### **6. Autres mesures d'appui**

6.1. Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions

6.2. Appui à l'Ordonnateur National

## LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence française de développement
AMCC	Alliance mondiale pour le changement climatique
APE	Accord de Partenariat Economique
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BEI	Banque européenne d'investissement
EMAE	Empresa de Agua e Electricidade
FED	Fond européen de développement
FCT	Facilité de coopération technique
FIDA	Fonds international de développement agricole
GIE	Groupement d'intérêt économique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PAPAC	Programme d'Appui aux Petits Agriculteurs Commerciaux
PAPAFPA	Programme d'appui participatif à l'agriculture familiale et à la pêche artisanale
PDEA	Plan directeur d'eau et assainissement
PIR	Programme Indicatif Régional
PNSAN	Plan national de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
PRIASA	Projet de réhabilitation des infrastructures d'appui à la sécurité alimentaire
SNRP	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté II"
TIC	Technologies d'information et de la communication
UCA	Unité de coordination de l'aide
UE	Union européenne

## RESUME

São Tomé-et-Principe est le plus petit pays d'Afrique en termes de population (180.000 habitants). Il dispose d'un revenu de 1 250\$ par habitant et son indice de développement humain le classe dans la catégorie des pays à développement humain moyen. Son économie peu diversifiée est caractérisé par un taux d'endettement élevé, une dépendance forte aux importations (y compris pour les denrées alimentaires) et des exportations en baisse. Pays agricole très dépendant de la culture du cacao qui génère 85% des recettes d'exportations, São Tomé-et-Principe a aussi l'ambition de développer le secteur des services, notamment le tourisme écologique. C'est un pays globalement stable, bien que secoué par des crises gouvernementales liées à la cohabitation de deux partis au pouvoir. Sa monnaie nationale (le dobra) a été arrimée en janvier 2010 à l'euro, *via* un accord conclu avec le Portugal, ce qui a contribué à contenir l'inflation. Pays potentiellement pétrolier, bien que les estimations quant au potentiel des gisements aient été revues à la baisse, São Tomé-et-Principe serait pourtant amené à gérer les changements économiques radicaux qu'impliquerait un boom pétrolier, même modeste, dont la date de démarrage reste toujours incertaine.

L'Union européenne (UE) apportera un soutien à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la pauvreté II (SNRP 2012-16) tout en reconnaissant que le développement économique de São Tomé-et-Principe est confronté à des défis particuliers liés à son insularité. Par conséquent l'enveloppe bilatérale pour le 11<sup>ème</sup> FED sera portée à 28 million d'euros (20,5 Moi EUR pour le 10<sup>ème</sup> FED). L'intervention de l'UE se concentre sur deux secteurs: 1) Eau et assainissement, et 2) un appui visant le renforcement des filières agricoles d'exportation agréées. Ceci tranche avec le passé où les interventions se faisaient principalement dans le domaine des infrastructures routières.

<b>11ème FED PIN SAO TOME et PRINCIPE</b>		
Secteur 1: L'eau et l'assainissement	72,5%	20,25 Mio EUR
Secteur 2: Renforcement des filières agricoles d'exportation	24%	6,75 Mio EUR
Non focal: FTC / appui à l'ordonnateur national	3,5%	1 Mio EUR
<b>TOTAL</b>		<b>28 Mio EUR</b>

### **1) L'eau et l'assainissement:**

L'objectif de l'UE est d'appuyer la mise en œuvre du Plan directeur d'eau potable et d'assainissement, financé par l'UE en 2012, afin de réduire l'incidence des maladies hydriques et de contribuer à

- Fournir une eau potable et de qualité aux populations rurales et péri-urbaines

- Appuyer la bonne gouvernance du secteur eau/assainissement

## **2) Renforcement des filières agricoles d'exportations:**

L'objectif est de redynamiser le secteur agricole qui a connu un déclin important à la suite de l'échec de la réforme agraire après l'indépendance. Il s'agira de renforcer les capacités de l'Etat pour favoriser les investissements (appui au niveau du cadre législatif et juridique) et d'apporter une assistance (appui à l'augmentation et à l'amélioration de la production, à la redynamisation, à la commercialisation, à l'accès aux marchés, à la promotion des exportations) afin de favoriser la production nationale, la création d'emplois et la relance de l'économie. Une attention particulière sera portée aux associations de petits agriculteurs. L'appui à la gouvernance du secteur agricole sera également pris en compte, sans pour autant apporter un support direct aux entreprises agricoles.

Les problématiques environnementales seront prises en compte dans les deux domaines.

En ce qui concerne les modalités de mise en œuvre de l'aide, sous réserve que les conditions d'éligibilité à l'appui budgétaire soient satisfaites, la mise en œuvre des interventions du PIN pourra se faire par un Contrat de Réforme Sectorielle, en complémentarité avec l'approche-projet, en conformité avec la Communication COM(2011)638 du 13 octobre 2011.

## PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

### 1. Les lignes générales de la réponse de l'Union européenne (UE)

#### 1.1. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire

Les objectifs stratégiques de l'UE avec São Tomé-et-Principe se déclinent dans trois domaines: 1) politique, 2) économique, 3) aide extérieure.

- **Dans le domaine politique**, l'UE vise à: i) maintenir des relations politiques étroites à travers un dialogue politique régulier avec le Gouvernement santoméen; ii) promouvoir les valeurs de démocratie, de bonne gouvernance, d'Etat de droit et droits de l'homme; appuyer l'intégration régionale et l'agenda de paix et sécurité. L'UE soutient des mesures pour améliorer le cadre légal, et appuie le renforcement de capacités et les initiatives de bonne gouvernance afin d'aider le Gouvernement à garantir les services de base pour la population.
- **Sur le plan économique**, l'UE appuie le pays pour qu'il intègre le commerce dans les politiques de développement afin de promouvoir la croissance et l'emploi. L'UE promeut l'intégration économique de São Tomé-et-Principe dans les marchés régionaux et mondiaux, appuie l'amélioration de l'environnement des affaires et les partenariats avec le secteur privé, et soutient les négociations dans le cadre des Accords de Partenariats Economiques.
- **Dans le domaine de l'aide extérieure**, l'objectif global de l'UE est d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté du Gouvernement santoméen (SNRP II, 2012-2016). L'UE apporte son soutien aux orientations stratégiques du Gouvernement en coordination avec les Etats membres et les autres partenaires techniques et financiers représentés à São Tomé, et en promouvant les partenariats avec les investisseurs du secteur privé, afin de réduire la dépendance de l'aide et que des acteurs privés comme les ONG ne se substituent pas à l'Etat.

Plus globalement, les critères suivants ont été pris en compte pour définir les secteurs d'intervention de l'UE: i) les avantages comparatifs, les capacités et l'expertise de l'UE, tenant compte des enseignements tirés des actions d'évaluation et de suivi; ii) la réduction de la pauvreté en tenant compte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD); iii) la réponse aux besoins et priorités fixés par le Gouvernement; iv) la recherche de synergies avec les autres partenaires techniques et financiers; v) la création de complémentarité avec les programmes du PIR d'Afrique centrale; et vi) la recherche de l'atteinte d'un impact maximum dans les secteurs proposés.

En règle générale, tout accord de partenariat visant le soutien de l'UE à la bonne gouvernance et au développement de secteurs spécifiques doit faire l'objet d'une coordination au niveau approprié. Concernant les actions prévues dans le cadre de l'Accord de partenariat dans le domaine de la pêche, qui revêtent une importance particulière pour São Tomé-et-Principe, elles doivent faire l'objet d'une coordination pour assurer cohérence et complémentarité avec les actions du Programme indicatif régional ou d'autres programmes thématiques.

En ce qui concerne les modalités de mise en œuvre de l'aide, sous réserve que les conditions d'éligibilité soient satisfaites, l'intervention *via* l'appui budgétaire sectoriel, combiné avec ~~l'approche projet, pourra être considérée~~ pour la mise en œuvre des interventions du PIN dans le secteur "Eau et Assainissement".<sup>1</sup> Les résultats d'évaluations pertinentes seront pris en compte lors la phase d'identification de projet, y compris pour le choix de modalité d'intervention. Si nécessaire les renseignements disponibles pourraient être complétés par des exercices d'évaluation ex-ante.

## 1.2. Choix des secteurs

### 1.2.1. Secteur 1. Eau et assainissement:

L'appui à l'eau potable et à l'assainissement s'inscrit dans le cadre des priorités de l'UE et du Gouvernement santoméen:

1. La communication de 2011 de la Commission européenne *«Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement»* propose de concentrer l'appui de l'UE afin de contribuer à l'atteinte des OMD pour aider à la réduction de la pauvreté. En ce sens, la communication reconnaît l'importance de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en raison de son impact sur la santé et la qualité de vie des populations.
2. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement s'insère dans l'axe 3: « Développement du capital humain et amélioration des services sociaux de base » de la *"Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté II"* (SNRP, 2012-2016) et dans les priorités définies dans le *"Plan d'Actions Prioritaires"* (PAP, 2013-2016).

L'objectif de l'UE est d'appuyer le Gouvernement santoméen à la suite des efforts entamés depuis quelques années et donnant suite au programme «Stratégie, coordination et programmation du secteur eau et assainissement», financé dans le cadre du 9ème FED. Ce programme a permis d'actualiser le *"Plan directeur d'eau et assainissement"* (PDEA) et a contribué à l'amélioration de la gouvernance du secteur en vue d'une future politique sectorielle d'ensemble, qui devrait incorporer notamment la politique nationale ou "loi de l'eau", ainsi que le cadre réglementaire de régulation, appuyé par une *"Stratégie nationale participative pour 2030"* qui a établi le développement du secteur sur la base de 4 piliers :

1. Politique et institutions;
2. Gestion intégrée des ressources en eau;
3. Infrastructures et services;
4. Formation et la sensibilisation.

L'intervention de l'UE permettra de contribuer à renforcer encore la gouvernance du secteur et améliorer l'accès à une eau potable de qualité et à un système d'assainissement performant pour les populations, écologiquement durable et résilient aux changements climatiques, articulé autour des 4 piliers ci-dessus mentionnés.

L'appui au Gouvernement de São Tomé-et-Principe dans ce secteur se centrera en particulier dans les zones périurbaines et rurales, qui n'ont pas été la cible principale au cours des dix dernières années des projets d'approvisionnement en eau potable concentrés dans la capitale de São Tomé où habite la majorité de la population et au renforcement de la gouvernance et du cadre institutionnel. Néanmoins, en ce qui concerne l'appui à l'extension de l'accès à l'eau

<sup>1</sup> Dans l'esprit de la Communication COM(2011)638 du 13 octobre 2011:

dans les zones péri-urbaines, il faudra aussi éventuellement considérer d'appuyer certaines activités ponctuelles et ciblées, et respectueuses de l'objectif principal, au niveau du système central, étant donné qu'il y a une continuité entre tous les réseaux. Ces interventions éventuelles sur le réseau primaire devront être examinées dans une perspective intégrale de gestion de l'eau (captation, distribution, conservation, etc.)

Il n'est pas exclu la possibilité d'examiner des demandes ponctuelles d'intervention d'appui à des systèmes d'irrigation pour des pépinières ou autres projets d'intérêt collectif, la réhabilitation du système d'eau étant un lien entre les deux secteurs de concentration identifiés.

L'intervention proposée permettra à l'UE d'aider le pays et les autorités nationales à orienter le secteur vers un nouveau paradigme et un saut qualitatif. Les actions envisagées viseront principalement les infrastructures tout en portant une attention particulière à l'amélioration de la gouvernance du secteur, le renforcement des capacités des ressources humaines, la réalisation d'investissements et la sensibilisation des partenaires sectoriels à une approche nouvelle à réaliser d'une façon intégrée, de façon à permettre à l'Etat d'assurer ses responsabilités vis-à-vis des citoyens.

La BEI peut financer des opérations à partir de la facilité d'investissement de Cotonou et sur ses ressources propres; ces actions seront complémentaires à la réponse de l'UE et aux programmes indicatifs nationaux. En effet des synergies pourraient être trouvées dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, le soutien duquel est un objectif prioritaire.

### **1.2.2. Secteur 2. Renforcement des filières agricoles d'exportation:**

L'appui aux filières agricoles d'exportation s'inscrit dans le cadre des priorités de l'UE et du Gouvernement santoméen:

1. Il est en ligne avec les priorités établies dans la communication de la Commission «*Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement*» relatives à la promotion d'une croissance inclusive et durable et au soutien des pays à l'intégration régionale et aux marchés mondiaux.
2. Il est prévu dans l'axe 2: "Promotion de la croissance économique durable et intégrée" de la "*Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté*" définie par le Gouvernement santoméen (SNRP II, 2012-2016)

L'objectif de l'UE est d'appuyer le Gouvernement santoméen dans la relance des cultures d'exportations, compte tenu d'un contexte qui devient progressivement plus favorable, en fonction, d'un côté, de la prise de conscience des autorités sur la nécessité de faire face à la chute de la production agricole depuis la réforme agraire, en raison des différentes stratégies nationales de redressement du secteur qui n'ont pas eu les résultats escomptés et, d'un autre côté, du développement d'un système de coopératives engagées, auquel s'ajoute l'intérêt affiché d'investisseurs et d'acheteurs.

L'intervention de l'UE, qui s'inscrit dans le cadre de la relance ciblée du secteur agricole est centré sur l'appui institutionnel et permettra de contribuer à améliorer la qualité et augmenter la quantité de la production nationale des cultures d'exportation traditionnelles ou nouvelles, et par conséquent de favoriser la relance de l'économie et la création d'emplois, y compris des emplois verts. L'emploi contribue au progrès socio-économique, mais ce progrès n'est

néanmoins possible que si les conditions de travail sont décentes. En effet, les principales filières d'exportation existantes (cacao, café, épices...) ont une compétitivité très limitée sur le marché international en raison de coûts élevés de production et de bas rendements des filières. Il existe une forte dépendance du secteur agricole de l'aide externe, avec presque 80% des dépenses d'investissements financées par les différents bailleurs de fonds. Néanmoins, une nouvelle vision pour le secteur agricole s'est créée qui montre qu'orienter les filières d'exportation vers des marchés de niche, où la qualité de la production est le point phare, est une voie possible et durable pour augmenter les revenus des agriculteurs et créer une mentalité de professionnalisme et d'excellence chez les producteurs ruraux.

Il est pertinent de mettre l'engagement de l'UE dans ce secteur dans le contexte de la négociation d'un Accord de Partenariat Economique (APE) régional actuellement en cours. L'APE, qui devrait régir les relations commerciales entre l'UE et São Tomé, devrait également contribuer au secteur 2 par l'amélioration de la compétitivité des filières agricoles d'exportation.

L'intervention proposée permettra à l'UE d'aider à rééquilibrer la balance commerciale d'un pays très dépendant des importations et ayant une économie très vulnérable, tout en ayant un impact direct sur l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs qui sont à la base du processus.

Les interventions qui sont proposées viseront principalement le renforcement des institutions de l'Etat dans le secteur de l'agriculture, et des capacités de ses cadres, afin d'offrir des services de qualité aux différents acteurs du secteur. Elles se développeront autour de 5 axes principaux:

1. Amélioration de la production, y compris une meilleure gestion des surfaces agricoles;
2. Appui à la commercialisation;
3. Amélioration de la qualité des produits exportés et de leur reconnaissance sur les marchés destinataires;
4. Renforcement des capacités des structures d'appui (institutions de recherche, de formation et de vulgarisation agricoles);
5. Renforcement du cadre institutionnel.

Enfin, en tenant compte de l'importance des technologies d'information et de la communication (TIC) et de leurs applications en tant que moteurs éprouvés de croissance inclusive et durable, d'innovation et d'esprit d'entreprise, à la phase de conception, les interventions dans les secteurs focaux du PIN, ainsi que dans les mesures d'appui, une attention particulière sera accordée à la mise en place de ces technologies et à la pleine exploitation de leur potentiel de fournir ou faciliter des solutions viables dans tous les secteurs et les domaines du programme.



## 2. Aperçu financier (montants indicatifs)

<b>11<sup>ème</sup> FED PIN SAO TOME et PRINCIPE</b>		
Secteur 1 : L'eau et l'assainissement	72,5 %	20,25 Mio EUR
Secteur 2 : Renforcement des filières agricoles d'exportation	24%	6,75 Mio EUR
Non focal : FCT / appui à l'ordonnateur national	3,5%	1 Mio EUR
<b>TOTAL</b>		<b>28 Mio EUR</b>

## 3. Soutien de l'UE par secteur

### 3.1. Eau et assainissement (20.25 millions d'EUR – montant indicatif)

#### 3.1.1. L'objectif général et les objectifs spécifiques poursuivis seront les suivants:

- Objectif général : Améliorer la gouvernance du secteur et l'approvisionnement en eau potable et l'accès aux services d'assainissement des zones rurales et péri-urbaines, en créant les conditions de base indispensables à l'amélioration de la situation sociale, économique environnementale, et de santé, en particulier la réduction de l'incidence des maladies d'origine hydrique.

- Objectif spécifique: Améliorer l'accès à une eau potable de qualité et à un système d'assainissement performant pour les populations, écologiquement durable et adapté aux changements climatiques.

#### 3.1.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux résultats attendus sont:

Objectif spécifique: Améliorer l'accès à une eau potable de qualité et à un système d'assainissement performant pour les populations.

Résultat 1. Augmentation de l'accès adéquat et durable de la population à l'eau potable.

Résultat 2. Augmentation des capacités de production des institutions du secteur, dans le cadre d'une gestion intégrée des ressources en eau.

Résultat 3. Amélioration de l'accès à un assainissement durable.

Résultat 4. Amélioration de la performance (fonctions, tâches) des institutions du secteur, dans le cadre d'une gestion intégrée des ressources en eau.

**3.1.3. Indicateurs principaux:** les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

#### 3.1.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique sont:

Il n'existe pas de mécanisme formel de coordination de l'aide à São Tomé-et-Principe. L'Unité de coordination de l'aide (UCA) a été créée en 2010 au sein du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale mais est très peu opérationnelle en raison d'un manque de moyens.

Toutefois, le nombre de partenaires techniques et financiers est relativement réduit et une coordination informelle est appuyée par le système des Nations unies. La tenue de réunions bimestrielles a été mise en place depuis juillet 2012. En dehors de l'UE, les principaux bailleurs sont Taiwan, le Portugal et le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD). Le Portugal intervient essentiellement dans les domaines sociaux tels que la santé et

l'éducation, Taiwan soutient des actions dans le domaine de l'agriculture, et le PNUD appuie diverses actions dans les domaines sociaux et de renforcement des capacités.

~~En ce qui concerne la coordination sectorielle dans le domaine de l'eau et l'assainissement, elle est inexistante pour le moment malgré la création d'un Partenariat national de l'eau, lancé lors de la préparation de la stratégie sectorielle. Le Partenariat pourrait être réactivé et le programme d'intervention du 11<sup>ème</sup> FED, avec son caractère intégré, pourrait créer les conditions pour un rôle important de l'UE de coordination stratégique et de soutien au développement durable du secteur.~~

La Banque africaine de développement (BAD) est le principal contributeur dans le secteur de l'eau et l'assainissement. Dans le cadre de sa stratégie 2012-2016, elle a récemment approuvé un financement de 0.84 M euros pour une étude de deux ans (2014-2015) qui vise l'identification et la définition de solutions d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural. Par ailleurs, avec l'appui du Brésil, le Gouvernement prépare un document de politique nationale de l'eau, et grâce à l'aide de Taiwan, du Portugal (et récemment de l'Espagne), il est prévu de réaliser des investissements en eau potable en milieu rural, mais à petite échelle.

En ce qui concerne le dialogue politique dans le cadre de l'article 8 de l'Accord de Cotonou, l'UE et les Etats membres résidents Portugal et France (au niveau du chargé d'affaires) tiennent des rencontres au minimum une fois par an avec les représentants du Gouvernement, normalement au niveau du Premier Ministre. Les thèmes abordés couvrent essentiellement l'actualité politique, les droits de l'homme, les questions de sécurité régionale et la coopération au développement. Des rencontres ont également lieu avec la société civile.

### **3.1.5. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement sont:**

Les engagements financiers du Gouvernement dans le secteur de l'eau et l'assainissement concernent surtout la complémentarité, de l'ordre de 10 %, des prêts de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), d'un montant total de 7,5 Mio USD, ainsi que le service de la dette. D'autres projets en cours de réalisation pour l'approvisionnement en eau potable reçoivent l'aide financière bilatérale de Taiwan. En ce qui concerne l'assainissement et la réalisation des infrastructures en milieu rural, aucun engagement financier n'est connu pour le moment, compte tenu de la faible capacité du budget national.

L'engagement politique envers le secteur est encore précaire et certaines décisions visant l'amélioration et le renforcement du cadre institutionnel, notamment la politique nationale ou loi de l'eau ainsi que le cadre réglementaire de régulation attendent une approbation depuis un certain temps. Le programme d'intervention du 11<sup>ème</sup> FED est une occasion unique pour mobiliser cet engagement.

### **3.1.6. L'évaluation environnementale**

L'évaluation environnementale stratégique du programme d'intervention dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et de ces composantes, comprenant également les aspects relatifs aux changements climatiques, est prévue mais n'a pas encore été entamée. Néanmoins, il est estimé que la grande majorité des travaux et actions prévues dans le programme du 11<sup>ème</sup> FED auront un impact positif sur l'environnement, notamment la composante d'assainissement, et aussi au niveau social avec l'amélioration de la santé et de la qualité de vie de la population. Il n'y a pas de travaux prévus qui puissent avoir un impact négatif au-delà des gênes normales au niveau du trafic, bruit, poussière qui font l'objet des mesures standards de minimisation.

En outre, les menaces présentées par les changements climatiques sur les infrastructures, y compris les changements dans la disponibilité de l'eau seront pris en compte lors de la conception des infrastructures.

Les synergies seront recherchées en permanence avec le programme "Adaptation au changement climatique)" financé dans le cadre de l'AMCC.

### **3.1.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle:**

Les risques suivants ont été identifiés et évalués: i) l'engagement politique; ii) la coordination sectorielle ; iii) les résultats de l'étude à financer par la BAD; iv) les capacités des institutions de l'Etat et l'autonomie de son activité eau; v) le rôle des municipalités et la décentralisation; vi) les coûts d'investissement.

Des mesures seront intégrées dans le programme pour minimiser la plupart des risques identifiés. Il est proposé que les mesures proposées pour minimiser les risques les plus importants liés à l'engagement politique soient prises avant l'entrée en vigueur du programme d'intervention. Les capacités des entités chargées de la réalisation du programme seront renforcées et l'équipe de gestion devra avoir une expérience adéquate dans le caractère intégrée du programme. Les risques les plus difficiles à maîtriser, mais qui ont un impact moins important sur le déroulement du programme et les résultats attendus, sont la décentralisation et le rôle des municipalités dans la gestion future des infrastructures en zone rurale et des bornes fontaines, ainsi que l'effet de l'activité électricité de l'entreprise en charge du secteur dans le domaine urbain avec des résultats négatifs sur l'activité eau. Ces risques sont liés surtout à la phase d'exploitation après la conclusion du programme.

## **3.2. Renforcement des filières agricoles d'exportation (6.75 Mio EUR – montant indicatif)**

### **3.2.1 L'objectif général et les objectifs spécifiques poursuivis seront les suivants:**

Objectif général: Favoriser la relance de l'économie et la création d'emplois à travers le renforcement des filières agricoles d'exportation.

Objectif spécifique: Améliorer la qualité et augmenter la quantité de la production durable nationale des cultures d'exportation traditionnelles ou nouvelles.

### **3.2.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux résultats attendus sont:**

Objectif spécifique: Améliorer la qualité et augmenter la quantité de la production durable nationale des cultures d'exportation traditionnelles ou nouvelles.

Résultat 1: Les structures d'appui de l'Etat (institutions de recherche, formation et vulgarisation agricole), en tenant compte du développement du marché professionnel d'appui et de la finance rurale, fournissent avec efficacité, et de façon durable, des services utiles aux différents acteurs du secteur pour l'accompagnement technique et organisationnel du renouvellement des plantations, l'amélioration de la qualité des produits et leur commercialisation.

Résultat 2: La capacité du Ministère chargé de l'agriculture à faire évoluer le cadre juridique en fonction des besoins des producteurs et à maintenir une base de données actualisée sur tout le secteur est renforcée, en facilitant le développement, la maintenance et l'exploitation des systèmes d'information sur les aspects économiques, sociaux, fonciers et de ressources végétales du secteur; et sa capacité à exploiter, analyser et diffuser cette information est développée.

Résultat 3 : La productivité agricole durable des cultures destinées à l'exportation et la rentabilité des unités de production du secteur augmentent.

Résultat 4 : L'insertion des produits de São Tomé et Príncipe dans les marchés étrangers est consolidée.

Résultat 5 : La qualité des produits destinés à l'exportation et leur reconnaissance sur les marchés destinataires est améliorée.

**3.2.3. Indicateurs principaux:** les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

**3.2.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique sont:**

La coordination générale et le dialogue politique évoqués pour l'autre secteur sont ici d'application.

Dans le domaine agricole, il n'existe pas de mécanisme formel de coordination. Les principaux intervenants sont Taiwan, le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Agence française de développement (AFD) et la Banque africaine de développement (BAD). Taiwan intervient surtout dans le domaine de la sécurité alimentaire. Le FIDA et l'AFD appuient le "Programme d'appui participatif à l'agriculture familiale et à la pêche artisanale" (PAPAFPA), qui se termine fin 2014, et la BAD appuie le projet PRIASA (2010-2015). L'Inde intervient également à travers des micro-projets pour la transformation de produits agricoles pour un montant d'1 million d'USD.

**3.2.5. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement sont:**

Au niveau du Ministère en charge de l'agriculture, il existe une stratégie de développement agricole équilibrée entre la sécurité alimentaire et le développement économique. En plus du "*Plan national de sécurité alimentaire et nutritionnelle*" (PNSAN) de 2012, il existe, depuis 2006, une "*Politique nationale de développement agricole*" qui suit une logique de croissance économique à travers l'augmentation de la valeur et du volume des exportations agricoles, ainsi que des spéculations axées sur le marché interne. Les deux documents, actuellement en vigueur, s'insèrent dans la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté. La structure du Ministère la plus engagée dans le développement agricole est le "PAPAFPA", financé à hauteur de 16 Mio USD sur 10 ans (2005-2015) par le FIDA. Le "PAPAFPA" intervient avec une approche filière dans le cacao, le café et le poivre. Le programme encadre les producteurs de cacao biologique de qualité, ainsi que ceux de café biologique avec un suivi technique, financier et organisationnel rapproché, en prônant en même temps l'autonomie des coopératives. Le programme appuie aussi une petite coopérative de production de poivre. Le programme va se terminer en 2015 et un nouveau programme, de six ans, plus spécialisé en agriculture d'exportation est prévue par le FIDA : le "Programme d'Appui aux Petits Agriculteurs Commerciaux" (PAPAC). La durée de ce projet d'appui sera de 6 ans, à partir de 2016, avec un budget total de 7,85 Mio USD, dont 6 Mio USD seront apportées par le FIDA et 1,3 Mio USD par l'AFD. Le projet, en phase d'identification, aura deux volets principaux : (i) un appui aux marchés de niches à l'exportation (cacao, café, poivre) destiné essentiellement aux exploitations familiales et aux organisations professionnelles de production (associations et coopératives), (ii) appui à la production vivrière pour le marché interne telles que la viande de porc, la pomme de terre et la volaille.

D'autre part, il existe le projet PRIASA (2010 – 2015), pour un montant de 5,26 Mio USD, dont les principaux résultats attendus sont les suivants: (i) la mise à niveau des principaux sites artisanaux de débarquement de la pêche, (ii) la réhabilitation, l'équipement et la formation du personnel de laboratoire de contrôle de qualité des produits de la pêche, (iii)

l'amélioration du marché du poisson aux normes requises; (iv) des travaux de réhabilitation de routes de desserte; (v) la réhabilitation et l'extension de systèmes d'irrigation; (vi) la construction de magasins, hangars maternels et séchoirs solaires; (vii) la création d'unités de transformation des produits agricoles; (viii) la réhabilitation, l'équipement et la formation de centres d'appui et de recherche agricole; (ix) la sensibilisation et l'appui à la structuration et la formation des associations et GIE; (x) la création d'un système de suivi, contrôle et surveillance des pêches.

L'intervention de l'UE à travers le 11<sup>ème</sup> FED n'entrera pas en duplication avec ces programmes mais viendra en complémentarité en centrant son appui sur le renforcement des filières agricoles d'exportation à travers le renforcement des capacités de l'Etat et de ses structures d'appui.

### **3.2.6. L'évaluation environnementale**

Les interventions dans le domaine de l'agriculture feront l'objet d'évaluations stratégiques environnementales et d'analyse de pertinence par rapport au changement climatique. Des études d'impact social et environnemental seront conduites.

### **3.2.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle:**

Le secteur agricole présente les risques suivants :

- La manque de stabilité politique peut entraîner une dispersion ou même une perte des efforts menés pour requalifier le cadre institutionnel de l'agriculture;
- La progressive amélioration des conditions des petits agriculteurs qui investissent dans leur capacité professionnelle et organisationnelle peut entraîner une pression pour un changement de la loi foncière et ceci peut avoir des effets politiques déstabilisants;
- Les ressources attribuées aux renforcements des capacités du Ministère en charge de l'agriculture peuvent être utilisées pour favoriser des groupes particuliers et compromettre la neutralité de l'intervention publique;
- Les progrès obtenus dans les filières d'exportation peuvent être très supérieurs à ceux des filières vivrières et entraîner une augmentation des importations agricoles.
- Les effets des changements climatiques (la rareté des pluies, l'augmentation des températures) sur la baisse des productions agricoles.

## **4. Appui à la société civile**

Il n'est pas prévu d'enveloppe financière spécifique pour la société civile. Néanmoins, l'implication de la société civile sera intégrée dans la mise en œuvre des deux secteurs de concentration. Par ailleurs, la société civile bénéficie d'appuis au renforcement de ses capacités à travers les financements du programme thématique "Acteurs non étatiques et autorités locales" et d'autres lignes thématiques avec lesquels il sera recherché des synergies.

## **5. Enveloppe B**

L'allocation d'une enveloppe B pour besoins imprévus sera de zéro euro jusqu'à l'émergence d'un besoin. En cas de nécessité, une décision de financement destinée à couvrir un besoin de financement imprévu et urgent devra être prise, indépendamment du statut de l'allocation B indicative mentionnée.

---

## **6. Autres mesures d'appui**

### **6.1 Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'action**

Une Facilité de Coopération Technique (FCT), ayant pour but d'accompagner la programmation, préparation et mise en œuvre des actions, est prévue pour un montant indicatif de **500 000 EUR**.

### **6.2 Appui à l'ordonnateur national**

Un montant indicatif maximum de **500 000 EUR** est prévu pour appuyer l'ordonnateur national.

## ANNEXE 1

Aperçu du pays (indicateurs macroéconomiques et indicateurs dérivés des OMD, ainsi que d'éventuels autres indicateurs pertinents pour le pays, notamment des indicateurs de risque pour les pays où le risque de désastre est récurrent)

Données <sup>2</sup>	République démocratique de São Tomé-et-Principe
Superficie (Km2)	1001
Population (M.hab)*	0.187
Classement IDH <sup>3</sup>	144ème
Mo Ibrahim index (2011) <sup>4</sup>	12 (note: 58)
PIB/hab. (2010) (p.p.a)	1000 EUR
Croissance 2011	5%
Persp. 2012	5.1%
Taux d'inflation 2010	13%
Part des secteurs dans le PIB	Primaire: 17.2 % Secondaire: 16.4 % Tertiaire : 66.4 %
Principales productions	Cacao Café
Classement Doing Business 2012	163
Principaux clients (2009)	Espagne, Portugal, Pays Bas
Principaux fournisseurs (2009)	Portugal, Angola, Brésil
Principaux Donateurs (2008-2013)	Banque mondiale, FMI, UE, PNUD, BAD, Portugal, Brésil, Taiwan
APD en % du PIB	29%
Taux de chômage 2012*	20.5 %
Espérance de vie 2012*	65.3 ans
Taux d'alphabétisme*	89.1%
Taux de scolarisation 2012*	Primaire: 76% Secondaire: 48%
Taux de mortalité maternelle*	158/1000
Taux de mortalité	30.2/1000

<sup>2</sup> Données différentes selon les sources (nous donnons ici des moyennes indicatives)

<sup>3</sup> Classement selon l'Indice de Développement Humain (177 pays)

<sup>4</sup> Classement des pays africains selon la gouvernance (53 pays): note de 0 à 100 (100= note optimale de gouvernance)

\* Ces données ont été actualisées grâce au IVème Recensement général de la population et de l'habitat (RGPPH-2012)

infantile\*

ANNEXE 2

**Matrice des donateurs présentant les dotations indicatives par secteur**

PARTENAIRES / BAILLEURS DE FONDS	SECTEURS D'INTERVENTIONS	PROJETS / PROGRAMMES	MONTANTS	PERIODE D'EXECUTION	
				DE	A
BAD	CSP intérimaire 2009-2001: Sécurité alimentaire, pêche, pistes rurales, irrigation et aviation civile.			2009	2011
BAD	Projet de réhabilitation des infrastructures d'appui à la sécurité alimentaire (PRIASA)		5,26 Mio EUR	2010	2015
BAD	Nouveau CSP 2012-2016 (en cours de finalisation) prévoit les interventions suivantes: 1. Appui institutionnel 2. Gouvernance 3. Eau et assainissement en milieu rural 4. Biodiversité et changement climatique.		7.115 Mio USD (2012-2014)	2012	2016
BANQUE MONDIALE	Gouvernance économique et financière  Développement économique et renforcement de la compétitivité  Amélioration du secteur de la Santé  Libéralisation et régulation des secteurs de l'énergie et des télécommunications  Gestion du secteur pétrolier			2010	

BRESIL	Coopération Sud-Sud Transfert de connaissances Formation Professionnelle Malaria Alimentation scolaire Gestion du territoire Développement rural, culturel, artistique				
ESPAGNE	Tourisme, pêche, eau et assainissement, gestion des déchets, agriculture, formation des cadres supérieurs.			2005	2011
ETATS-UNIS	Millenium Challenge Corporation				
FNUAP	Santé primaire, Genre, Santé reproductive		3 Mio USD		
FMI	ECF (Instrumento de Alargado de Crédito)				
FRANCE	Assistances techniques (Institut Supérieur Polytechnique et Alliance Française).  Programme de lutte contre la pauvreté et le déenclavement (à travers le Fonds Social de Développement): appui à des micro-projets d'ONG.				
JAPON	Aide alimentaire Pêche				
OMS	Réforme du Système de Santé Lutte contre les maladies transmissibles: Sida, Paludisme, Lutte contre les maladies non transmissibles Actions de prévention.		1.2 Mio EUR		
PORTUGAL	Santé, Education		43.5 Mio EUR	2012	2015



to

PNUD	<p>CPD 2012-2016, 4 axes prioritaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promotion de la bonne gouvernance, de la consolidation de l'Etat de Droit et du renforcement des institutions</li> <li>2. Réduction de la vulnérabilité et amélioration des conditions de vie de la population en améliorant leur accès aux services sociaux de base</li> <li>3. Promotion de nouvelles opportunités de croissance, le développement des activités génératrices de revenus, la création d'emplois et la sécurité alimentaire</li> <li>4. L'environnement et la gestion des risques de catastrophes.</li> </ol>		22 Mio USD	2012	2016
TAIWAN	<p>Développement rural Agriculture Eau Education Santé Infrastructures Appui institutionnel Nouvelles technologies information et communication Habitat Energie</p>	<p>Amélioration de la production agricole: 4.8 Mio USD Développement de l'élevage porcin: 5.1 Mio USD</p>			
UNION EUROPEENNE	<p>Domaine de concentration unique: Appui aux Transports. Autres: Commerce, Finances Publiques, Appui ON, Facilité de Coopération Technique, OMD.</p>	<p>Appui aux Transports et Finances Publiques: 13. 4 Mio EUR Commerce: 1.3 Mio EUR Appui ON: 0.5 Mio EUR FCT: 1 Mio EUR OMD: 1.7 Mio EUR</p>	22 Mio EUR	2008	2013

UNION EUROPEENNE	Renforcement de la gouvernance sur le contrôle des pêches et la conservation de la ressource, appui sectoriel au secteur des pêches <b>Accord de partenariat de pêche UE São Tomé- et-Principe</b>	1,3 Mio EUR	1,3 Mio EUR	2014	2018
UNION EUROPEENNE	Rente lié à l'accès aux eaux sous juridiction dans le cadre de l' <b>Accord de partenariat de pêche UE São Tomé-et-Principe</b>	1,505 Mio EUR	1,505 Mio EUR	2014	2018
UNICEF	Stratégie pays 2012-2016: Elaboration national d'un plan de protection sociale; développement d'outils de protection sociale, appui à la réforme sur l'harmonisation de la législation nationale avec les Convention sur les Droits de l'Enfant; réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile; réduction de la malnutrition; lutte contre la malaria et VIH/SIDA; et amélioration de l'accès et de la qualité de d'éducation primaire.			2012	2016

### ANNEXE 3

#### **Cadre d'interventions sectorielles et indicateurs de performance**

Les résultats, indicateurs et moyens de vérification spécifiés dans cette annexe peuvent devoir évoluer pour tenir compte de changements intervenant pendant la période de programmation.

Les niveaux de référence "baselines" seront inclus au plus tard dans les documents de formulation.

<b>Secteur 1: Eau et assainissement</b>			
<b>Objectif spécifique:</b> Améliorer l'accès à une eau potable de qualité et à un système d'assainissement performant pour les populations, résilient aux aléas climatiques et respectant les principes de la gestion écologique du cycle d'eau.			
<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>	
a) Augmentation de l'accès adéquat et durable de la population à l'eau potable	a1) Volume des ventes de l'EMAE aux clients domestiques (en moyenne annuelle et en comparaison entre les saisons pluvieuses et les saisons sèches, et pauses pluviométrique prolongées non saisonnières) a2) Taux national d'accès à l'eau potable a3) Nombre de sources d'eau protégées a4) Nombre de nouvelles infrastructures de contrôle de la qualité d'eau, des déperditions et de métrage opérationnelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports EMAE, municipalités, services de météorologie nationale.</li> </ul> <p style="text-align: center;">(EMAE: Empresa de Agua e Electricidade)</p>	
b) Augmentation des capacités de production des institutions du secteur, dans le cadre d'une gestion intégrée des ressources en eau.	b1) Volume d'eau vendu en fonction de l'eau produite annuellement par l'EMAE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports EAME, municipalités.</li> </ul>	
c) Amélioration de l'accès à un assainissement durable	c1) Taux national d'accès à l'assainissement c2) Diminution de la prévalence des maladies hydriques (et des cas de malnutrition directement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports EAME, municipalités.</li> <li>• Services de santé</li> </ul>	

	associées pour le public 0-5ans)	
d) Amélioration de la performance (fonctions, tâches) des institutions du secteur, dans le cadre d'une gestion intégrée des ressources en eau.	d1) Nombre des actes administratifs produits concernant le renforcement du cadre institutionnel, légal et participatif pour la gestion intégrée des ressources en eau par les ministères de tutelle et EMAE par an. d2) Budgets et statistiques de maintenance du système d'assainissement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'entité indépendante, autorités publiques en charge des travaux d'assainissement.</li> </ul>

**Secteur 2: Renforcement des filières agricoles d'exportation**

**Objectif spécifique:** Améliorer la qualité et augmenter la quantité de la production durable nationale des cultures d'exportation traditionnelles ou nouvelles

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
a) La productivité agricole des cultures d'exportation et la rentabilité des unités de production du secteur augmentent	a1) Nombre de stratégies de développement des exportations de produits agricoles rédigées et validées annuellement par les autorités compétentes  a2) Nombre de producteurs ayant adopté des systèmes de production durable performants.  a3) Degré de diversification des exportations agricoles.  a4) Nombre de personnes recevant des services de conseil en développement rural avec l'appui de l'UE  a5) Augmentation de la productivité agricole par hectare pour les produits destinés à l'exportation.  a6) Taux de renouvellement annuel des cacaoyers et caféiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les documents de stratégie et/ou les PV des réunions de filière de discussion et mise à jour des stratégies</li> <li>• Les statistiques des associations des producteurs / exportateurs / importateurs et les statistiques officielles des exportations – Direction des Douanes et Ministère du Commerce</li> <li>• Les rapports du programme et des services d'accompagnement</li> </ul>

<p>b) L'insertion des produits de São Tomé-et-Principe dans les marchés étrangers est consolidée</p>	<p>b1) Nombre et valeur des contrats de vente signés entre producteurs ou organisations des producteurs et acheteurs internationaux ou exportateurs (annuellement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrats entre les producteurs et exportateurs / acheteurs étrangers ; publicité des distributeurs</li> <li>• Amélioration des termes d'échange à faveur des producteurs (prix, primes de qualité, co-investissement / JV's des acheteurs)</li> <li>• Les rapports du programme et des services d'accompagnement</li> <li>• Les PV des réunions des OP</li> </ul>
<p>c) La qualité des produits destinés à l'export et leur reconnaissance sur les marchés destinataires est améliorée</p>	<p>c1) Une infrastructure physique et réglementaire pour maîtriser, normaliser, inspecter et certifier la qualité et la sécurité des produits agricoles à exporter et mise en place par les autorités compétentes endéans les trois années</p> <p>c2) Taux/Nombre/Valeur de produits d'exportation certifiés selon les normes de qualité internationales correspondantes – ex: biologique, Global GAP, ISO22000/14000)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports des services concernés ; présence de leurs agents sur le terrain et dans les exploitations</li> <li>• Les rapports d'audits de organismes de certification et les certificats correspondants ; les normes nationales et de filière établissant les protocoles de qualité</li> <li>• Les rapports des laboratoires d'attestation ou d'analyse de la qualité au service des filières.</li> </ul>
<p>d) Les structures d'appui de l'Etat (institutions de recherche, de formation et de vulgarisation agricole), disposent de contrats d'objectifs renseignés par des indicateurs de "qualité" tenant compte du développement du marché professionnel d'appui et de la finance rurale, et des services utiles aux acteurs du secteur.</p>	<p>d1) Nombre de techniciens des services agricoles de l'État et privés formés et mis au service des producteurs</p> <p>d2) Ratio entre techniciens des services agricoles de l'État et privés et producteurs agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les stratégies agricoles, les règlements concernés adaptés</li> <li>• Les indicateurs contenus dans les contrats d'objectifs des structures d'appui.</li> </ul>

<p>e) La capacité du Ministère en charge de l'agriculture à faire évoluer le cadre juridique en fonction des besoins des producteurs et à maintenir une base de données actualisée sur tout le secteur est renforcée, en facilitant le développement, la maintenance et l'exploitation des systèmes d'information sur les aspects économiques, sociaux, fonciers et de ressources végétales du secteur; ainsi que celle d'exploiter, analyser et diffuser cette information.</p>	<p>e1) Les statistiques concernant le secteur agricole sont mises à jour par les autorités compétentes et disponibles au grand public.</p> <p>e2) Ressources étatiques financières disponibles pour les services d'accompagnement, formation et vulgarisation de l'État.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les statistiques publiées.</li> </ul>	
--	--	--	--

**ANNEXE 4**

**Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds (Les montants mentionnés dans ce tableau sont indicatifs)**

	Allocation Indicative	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>SECTEUR "Eau et Assainissement"</b>	<b>20.25 Mio EUR</b>							
- Gouvernance			X	X	X	X	X	X
- Eau			X	X	X	X	X	X
- Assainissement			X	X	X	X	X	X
<b>SECTEUR "Renforcement des filières agricoles d'exportation"</b>	<b>6.75 Mio EUR</b>							
- Filières agricoles d'exportation			X	X	X	X	X	X
<b>Autres mesures (appui à la société civile)</b>	<b>0</b>							
<b>Enveloppe B</b>	<b>0</b>							
<b>Mesures d'appui</b>	<b>1 Mio EUR</b>							
- Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions	500.000 Mio EUR		X	X	X	X	X	X
- Appui à l'ordonnateur national	500.000 Mio EUR		X	X	X	X	X	X
<b>Total des engagements</b>	<b>28 Mio EUR</b>							

